



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2024

CONVOCATION DU 6 MAI 2024

La séance est ouverte sous la présidence d'Anne-Marie DELOUBES, Maire.

PRÉSENTS :	Maire :	DELOUBES Anne-Marie		
	Adjoints :	HARASSE Jean-Pierre PASQUIER Régis	ASSE-ROTTIER Jocelyne GENET Anita	DOUYERE Olivier
ABSENTS EXCUSÉS	Conseillers :	DUFOUR-BRAY Stéphanie	HERRAULT Anthony	GIRAULT Sylvère
		GODMER Elodie	BOUCHE Jean-Marie	PAINÉAU Sandrine
ABSENT		ANGERS Jocelyne	PAINÉAU Jean-Marc	CHANTEPIE Christiane
		PASQUIER Aurore		
		CANDELÉ Florence		
		GASNOT Roch		
		TROCHON Eric		

Le Maire ouvre la séance à 20h30

Est désigné secrétaire de séance : M. GIRAULT Sylvère

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte-rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 8 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non-inscrits à l'ordre du jour :

- Mme GODMER signale que sur Facebook Bouloire, suite à la publication de l'affiche sur l'enquête en cours relative aux habitudes d'achat des habitants du secteur et les axes de développement commercial, un commentaire très désobligeant a été posté par un administré.
- M. DOUYERE : Révision du PLUi
- M. PASQUIER : Chemin du Vieux Pré
- M. HERRAULT : Cession terrain ROMET, fauchage des bernes, location salle polyvalente
- Mme ANGERS : Compostage collectif
- Mme CHANTEPIE : Haie de tuyas au niveau du monument aux morts qui dépérit et qu'il faudrait envisager de supprimer.

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

AFFAIRE COLAS :

À la suite de la réunion du 4 avril dernier avec la Société Colas, concernant le parking de l'École René Cassin, nous avons reçu un courrier en date du 22 avril 2024, de la Société Colas qui reste sur sa position concernant le paiement de leur facture de 11 371,40€ TTC ramenée à 5 685,70€ TTC (50%) pour geste de bonne volonté afin de solutionner le dossier. En cas de désaccord de cette proposition, il ne sera pas possible de reprendre gracieusement les dalles alvéolées.

M. PASQUIER informe les élus qu'il a pris contact avec 2 entreprises pour avoir leur opinion sur le parking. L'une est venue sur place et a indiqué que la situation n'était pas très grave tout en ajoutant qu'elle n'interviendrait pas, les travaux devant être pris en charge par l'entreprise COLAS au titre de leur garantie. L'autre entreprise a indiqué qu'elle ne voulait pas intervenir dans le contentieux entre la Commune et l'entreprise COLAS.

SOUS-PRÉFET DE MAMERS :

Nous avons appris que Monsieur Olivier Compain, Sous-Préfet de Mamers avait quitté ses fonctions depuis le 24 avril dernier. Une réception pour son départ avait lieu le lundi 6 mai dernier.

TRAVAUX RUE DU JEU DE PAUME :

Les travaux concernant la réalisation d'une voie douce Rue du Jeu de Paume jusqu'aux Pellonnières ont commencé la semaine dernière. Étant donné l'humidité du terrain, l'entreprise devra peut-être interrompre les travaux.

M. PASQUIER indique que les travaux avancent bien en dépit des conditions météo qui ne sont pas toujours favorables. Il expose qu'il va falloir trouver une solution concernant le talus afin d'éviter un entretien trop récurrent et propose de mettre en place une bâche pour éviter l'enherbement.

Après échanges, l'assemblée préconise la végétalisation du talus, avec l'installation d'une bâche et de végétaux couvrants. La Commission Fleurissement va se réunir pour réfléchir sur les différentes options envisageables.

JEUX OLYMPIQUES :

La Commune de Montfort le Gesnois accueillera la délégation du Bénin du 26 juin au 26 juillet dans le cadre de la préparation aux jeux olympiques. Elle souhaite faire vivre la présence de la délégation avec les écoles de notre territoire la première semaine de juillet. Afin de recenser les souhaits des écoles, une réunion d'informations a eu lieu le mardi 30 avril dernier. L'école de Bouloire est intéressée par ce projet et des animations seront organisées durant cette semaine.

Des animations seront également prévues avec la population et les associations du secteur.

ENQUÊTE ÉTUDE REDYNAMISATION DES COMMERCES :

Nous avons lancé l'étude pour la redynamisation commerciale du centre-bourg de Bouloire. Pour cela, nous avons rencontré le 23 avril dernier les différents partenaires c'est-à-dire Monsieur Maudet, chef de projet PVD, l'ANCT, la Préfecture de la Sarthe et le Cabinet Albert et Associés, chargé de réaliser l'étude. Une enquête auprès des habitants de la commune de Bouloire afin de connaître leur mode de consommation dans les commerces et services de Bouloire est actuellement en cours depuis hier, pour une période d'environ 2 semaines.

TRAVAUX DE LA MAIRIE :

Le mercredi 22 mai, la signature du Permis de Construire concernant les travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la Mairie aura lieu en présence du cabinet d'architecture Bleu d'Archi, maître d'œuvre.

DÉMISSION AGENT D'ACCUEIL :

Nous avons reçu récemment la démission de Julie Chaintron, agent d'accueil de la mairie, à partir du 31 mai 2024. Nous avons lancé un appel à candidatures.

- **COMICE 2025 :**

En 2025, le comice agricole aura lieu dans notre commune. Il convient de faire une réunion avant le comice de Maisoncelles afin de fixer, entre autres, la date de notre comice. Le Maire va prendre contact et rencontrer rapidement les agriculteurs de la Commune pour la mise en place de cette manifestation, afin de convenir ensemble des modalités d'organisation de cette journée.

- **RALLYE « 1906 DANS LE RÉTRO » :**

Le Rallye « 1906 dans le rétro » aura lieu le 1^{er} juin prochain. Nous avons fait appel aux bénévoles. Pour ceux ou celles qui souhaitent s'investir dans cette manifestation, le rendez-vous est fixé Salle du Château le vendredi 31 mai à 14 heures afin d'aider aux préparatifs. Le jour de la manifestation, le rendez-vous est fixé à 7h30 Salle du Château.

- **SCHÉMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT :**

Une réunion du Groupe de Travail pour le schéma directeur assainissement a lieu jeudi prochain 16 mai à 14 heures à la Mairie, afin de préparer la réunion du Comité de Pilotage qui devrait avoir lieu le vendredi 24 mai prochain avec le cabinet IRH chargé de l'étude, la Police de l'Eau, la SATESE, l'Agence de l'Eau et le délégataire VEOLIA.

- **REHABILITATION LOGEMENTS SOCIAUX :**

M. DOUYERE informe le Conseil que les travaux initiés par le Groupe Podeliha ont commencé cette semaine par les logements du Square du Cormier et vont durer jusqu'à début juillet. Les travaux se poursuivront ensuite sur les logements du Square des Tisserands.

Il indique également qu'il est prévu que Podeliha remplace la clôture existante très dégradée par une clôture en panneaux rigides.

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GESNOIS BILURIEN PAR M. BOUCHÉ :

« Le dernier conseil communautaire du 11 Avril a été consacré pour l'essentiel à l'examen et au vote du Budget 2024.

Le Budget de Fonctionnement approche les 12 millions d'Euros,

Il a pu être présenté avec un excédent de fonctionnement prévisionnel de 390.000€.

Ce résultat est le fruit d'un ensemble de décisions qui ont été prises :

- Augmentation des taux de Taxe Foncière limitée toutefois à +3 %

- Augmentation de la contribution des familles aux activités du Service Jeunesse-Petite Enfance.

Mais aussi à des versements de l'Etat au titre des différentes dotations d'un montant plus important que prévu initialement.

Depuis l'actualité de la Communauté de Communes a été marquée par une Grève des personnels du Service Jeunesse survenue lors de la semaine du Lundi 15 Avril. Une majorité des personnels a participé ce mouvement qui a entraîné la fermeture de plusieurs centres et notamment de celui de Bouloire.

Le mouvement était essentiellement motivé par un taux d'encadrement jugé insuffisant, des lenteurs administratives, un manque d'harmonisation sur l'application du règlement intérieur du service etc...

Un dialogue constructif a été établi entre les parties tout au long de ce conflit et une série d'engagements a été prise par le Président.

Il reste que nous sommes victimes de l'attractivité du Service et de son succès. Cette situation engendre de grosses difficultés pour faire face aux demandes des parents qui sont souvent supérieures aux capacités d'accueil et d'encadrement du service.

On est donc dans une perpétuelle fuite en avant pour satisfaire ces demandes.

Et cette fuite en avant engendre des dépenses en constante augmentation, notamment en matière de personnel et une charge de travail forte pour les agents soumis à des variations d'activité constantes.

Face à cette situation, je fais partie de ceux qui depuis un certain temps considèrent qu'il faut continger

l'accès aux prestations du service.

Ce n'est certes pas très populaire mais c'est la seule façon de limiter la dérive des coûts, de faciliter la tâche des responsables du service et de rendre plus sereines les conditions de travail des agents.

Le récent conflit relance le débat sur cette question et les maires vont être appelés à se prononcer à la fin du mois.

Si nous allions vers une solution de cette nature, il faudrait évidemment déterminer les critères d'accès aux prestations du Service.

Autres sujets

-Le Schéma Directeur des Mobilités Actives est en cours de gestation. Il s'appuiera sur avis et souhaits formulés par les communes qui ont été consultées récemment.

-Une étude sur la Stratégie de Développement Economique va être lancée. Elle a pour objet de prioriser les actions à mener dans ce domaine.

-Lancement démarche de préparation du volet 2025 du CRTE et du Contrat Pays de Loire 2026.

Le prochain conseil communautaire a lieu le jeudi 23 Mai.

La question de la vente d'une parcelle du terrain du Service Jeunesse à la commune de Bouloire sera à l'ordre du jour. »

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

D01 - CREATION D'UN CHEMINEMENT ET DE STATIONNEMENTS RUE DE LA JUGERIE

Le Maire informe l'assemblée qu'afin d'améliorer la sécurité rue de la Jugerie en raison de l'entrée du Service Enfance Jeunesse qui draine un passage important de piétons et de voitures, la Commune a étudié avec l'ATESART la création d'un cheminement piéton et cycliste et la mise en place de stationnements délimités pour les véhicules des parents venant chercher les enfants au Service Enfance Jeunesse.

Le projet consiste à réaliser dans la rue de la Jugerie les travaux suivants dans le sens rue Jean Rostand vers la route de la Sansonnière :

- délimiter et sécuriser un cheminement utilisé par les piétons et les cyclistes,
- créer des emplacements de stationnement,
- créer une rampe devant l'entrée du cimetière,
- préparer une extension du réseau d'éclairage public.

Suite à la consultation organisée en mars/avril, seules 2 entreprises ont remis une offre : COLAS et FLECHARD.

Le 29 avril, la Commission MAPA a examiné les 2 offres et a demandé que soit mise en œuvre une négociation avec les 2 entreprises, le montant des offres étant supérieur au montant prévisionnel établi en août 2023 par l'ATESART pour un montant de 100 356 € TTC (83 630 € HT), somme inscrite au BP 2024.

Le Maire précise que l'entreprise COLAS a prévu de terminer le chantier début juillet alors que l'entreprise FLECHARD prévoit de finir le chantier fin septembre.

Suite à la négociation, Le Maire présente les offres suivantes :

Entreprises	Montant offres initiales € HT	Montant après négociation € HT
COLAS	98 760,78	Maintien son offre
FLECHARD	101 502,00	100 000,00

Elle indique que la Commission MAPA, réunie le 3 mai et au vu des critères de la consultation et de la négociation, a classé l'offre de l'entreprise COLAS en première place.

Mme DUFOUR-BRAY demande comment est prévue la délimitation entre la circulation piétonne et celle des véhicules, en précisant qu'un simple marquage au sol par une bande blanche n'est pas sécuritaire, comme pourrait l'être la mise en place de potelets de séparation. Elle demande si le Service Jeunesse a été

averti des travaux.

A partir du plan projeté sur écran, M. PASQUIER et M. GIRAULT expliquent les divers travaux prévus : cheminement piéton et cycliste, places de stationnement créées, délimitation des trajets entre les différents usagers, création d'écluses pour limiter la vitesse ...

Après échanges, le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise COLAS, en précisant que lors de la réunion de démarrage du chantier, une mise au point sera faite avec l'entreprise sur les différents sujets abordés en séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 16 voix pour :

- valide le devis de la société COLAS pour la somme de 98 760,78 € HT,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

Concernant la création du cheminement vers Maunon, M. BOUCHE demande où en est le dossier.

M. PASQUIER explique que finalement, il n'y aura sans doute pas besoin de modification

- du réseau téléphonique, celui-ci venant à disparaître à terme. Il est envisagé de passer une gaine en sous-terrain pour la fibre afin de pouvoir supprimer les poteaux à l'avenir.
- du réseau électrique.

Il ajoute que l'avant-projet sera étudié lors d'une réunion du GTP dont la date reste à fixer pour pouvoir bien finaliser le projet et pour organiser une consultation des entreprises à l'automne.

2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

D02 - SPECTACLE PYROTECHNIQUE DU 14 JUILLET

Le Maire présente la proposition de la société PYRO CONCEPT pour la mise en œuvre du feu d'artifice prévu le dimanche 14 juillet 2024.

La prestation de PYRO CONCEPT comprend la fourniture et la livraison de l'artifice sur le site, la prestation des artificiers, la couverture assurance. Le devis présenté s'élève à 6 183,33 € HT.

Pour une prestation de sonorisation accompagnant le feu d'artifice, la SARL L.A. propose un devis d'un montant de 1 026 € HT.

Le coût total du feu d'artifice est de 7 209,33 € HT, soit 8 651,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 16 voix pour,

- accepte le devis de la société PYRO CONCEPT, pour le tir du feu d'artifice le 14 juillet prochain, pour un montant de 6 183,33 € HT,
- accepte le devis de prestation de sonorisation accompagnant le feu d'artifice de la SARL L.A. pour un montant de 1 026€ HT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

Le Maire précise que cette année les spectateurs tourneront le dos au Château et que le tir aura lieu en bas de la Prairie des Festivités.

Le SDIS semblant ne plus vouloir assurer la sécurité incendie lors de ces événements, M. HERRAULT est sollicité pour assurer la sécurité avec une citerne à eau. Il donne son accord sous réserve d'une indemnisation ou d'une prise en charge de la location d'une citerne, n'en ayant plus à titre personnel.

D03 - COMITÉ MAINS D'ART - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Maire annonce aux membres présents qu'une animation artistique et culturelle a été mise en place par le Comité Mains d'Art et le Pays du Perche Sarthois dans le cadre du CLEACH (Contrat local d'éducation artistique et culturelle) avec les collèges ou les MFR (Maison Familiales Rurales).

Dix élèves du collège Guillaume Apollinaire de Bouloire participent à ce projet axé sur 2 activités :

- atelier pratique de sculpture avec un professionnel,
- découverte du patrimoine de Saint Michel de Chavaignes, lieu de l'animation.

Le Maire précise que le Comité Mains d'Art sollicite un soutien financier de la Commune pour mener à bien ce projet. Elle propose au Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 16 voix pour, le Conseil Municipal :

- décide d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 200 € au Comité Mains d'Art en vue de soutenir cette animation artistique et culturelle,
- précise que cette dépense sera prélevée sur le compte 65748 "Subventions aux associations",
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

D04 - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – TRANSPORT DE LA CLASSE DE DÉCOUVERTE

Le Maire rappelle aux conseillers que par délibération du 16 octobre 2023, le Conseil Municipal a décidé de prendre en charge à hauteur de 50% les frais d'hébergement et de transport pour la classe de découverte au château de Guédelon (89), soit une somme de 7 720 €.

Le transporteur (SARL Anille Braye Transports) retenu par le Directeur d'école en octobre dernier vient d'indiquer à l'école que ce transport n'était pas prévu et que l'école en aurait été prévenue par mail à la suite du devis signé, M. Leduc ne trouvant cependant aucune trace de ce mail.

L'école a trouvé un autre transporteur mais celui-ci assurera seulement le transport aller-retour entre Bouloire et le centre d'accueil près de Guédelon, pour un montant de 2 596 €. Le centre a trouvé un transporteur pour le trajet prévu sur place le jeudi 16 mai pour un coût de 700 €.

Le surcoût total est de 816 € par rapport au montant initial du transport, soit 14 € de plus par élève.

La Coopérative scolaire de l'école René Cassin sollicite la Commune pour la prise en charge d'une partie de cette somme.

Le Maire propose à l'assemblée d'accorder un complément d'aide de 400 € à la Coopérative scolaire.

Mme ANGERS indique qu'elle n'est pas d'accord pour verser cette participation supplémentaire. Elle explique que les parents s'impliquent peu dans les manifestations organisées par l'APE pour justement financer ce type de sortie.

M. HERRAULT ajoute que c'est trop facile pour la direction de l'école de solliciter la Commune au dernier moment et de faire une demande en avril pour le transport d'un voyage scolaire qui a lieu en mai, avec un séjour prévu depuis septembre dernier et dont l'organisation aurait dû être confirmée au minimum en fin d'année 2023.

Après divers échanges au sein du Conseil Municipal, le Maire invite l'assemblée à se positionner sur cette prise en charge supplémentaire des frais de transport.

Vote du Conseil Municipal :

- 7 abstentions (M. GIRAULT, M. BOUCHÉ, Mme GODMER, Mme CHANTEPIE, Mme GENET, Mme DUFOUR-BRAY et Mme A. PASQUIER)
- 3 voix contre (Mme ANGERS, M. DOUYERE et M. HERRAULT)
- 6 voix pour (Mme DELOUBES, M. HARASSE, Mme ASSE-ROTTIER, M. R. PASQUIER, M. JM PAINEAU, Mme S. PAINEAU)

Le Conseil Municipal :

- décide de prendre en charge une partie du surcoût du transport, soit 400 €, pour la classe de découverte et la classe patrimoine 2024,
- autorise le Maire, ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette délibération.

2.3 POINTS DIVERS

D05 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Le Maire présente à l'assemblée les décisions qu'elle a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Prestations d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la création de stationnements et d'écluses rue du Jeu de Paume par ATESART pour 1 224 € HT,
 - * Modifications cartographique logiciel du cimetière par la société GESCIME pour 171,75 € HT,
 - * Remplacement pompe de circuit de chauffage pour la salle polyvalente et le gymnase par l'entreprise ENGIE HOME SERVICES pour 1 225 € HT,
 - * Parution annonce légale d'une procédure adaptée pour la création d'un cheminement et de stationnements rue de la Jugierie par la société MEDIALEX pour 794,22 € HT,
 - * Inscription supplémentaire sur la stèle du jardin du souvenir dans le cimetière « 2011 à 2014 » par l'entreprise VAUTCARANNE pour 75 € HT.
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrat d'assurance et indemnité de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière :
 - * Achat d'une concession de terrain pour une durée de 30 ans par la famille MORTIER-CHABLE
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Prémption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
 - * Vente par Mme HUBERT Léone d'une propriété bâtie 10 rue de la Gare.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

D06 - CONCLUSION D'UN CONTRAT DE SÉCURITÉ EN LIEN AVEC LE DISPOSITIF PVD

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD), l'Etat invite les collectivités adhérentes à renforcer le partenariat avec les services de Gendarmerie dans le cadre d'un Contrat de sécurité en vue de mettre en œuvre des moyens adaptés pour faire face aux enjeux de sécurité et de tranquillité de la population de Bouloire.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal, du 31 mai 2021, validant l'adhésion de la Commune au programme Petites Villes de Demain,

Vu la délibération du Conseil Municipal, du 13 mars 2023, validant la signature de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT),

Considérant que l'État et la commune de Bouloire se mobilisent conjointement pour garantir la sécurité et la tranquillité de la population de la Commune,

Considérant que les acteurs de la politique de sécurité, chacun dans leur champ de compétence respectif, mettent en œuvre des moyens adaptés pour faire face aux enjeux de sécurité,

Considérant que le contrat de sécurité constitue un avenant de sécurité à la convention ORT qui vient donc appuyer les démarches de la Commune formalisées par la signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain,

Considérant que cet avenant vise à renforcer davantage cette priorité de l'action publique par des engagements réciproques permettant d'accentuer la sécurité et la protection du territoire,

Considérant que le contrat de sécurité vise particulièrement à :

- préciser les engagements réciproques des parties,
- définir le fonctionnement général du contrat.

Considérant que ce contrat de sécurité sera signé entre la Commune, l'Etat représenté par M. le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe et M. le Commandant de compagnie de la gendarmerie départementale du Mans,

Grâce à ces contrats sécurité, les communes peuvent organiser la sécurité sur leur territoire en consolidant les liens entre les forces de la Gendarmerie et la population. Ces contrats s'intègrent dans une offre de services « sur mesure » adaptée aux besoins des territoires signataires, élaborée à partir des besoins du terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 4 abstentions (M. DOUYERE, Mme ASSE-ROTTIER, Mme ANGERS et M. BOUCHÉ) :

- autorise la conclusion d'un Contrat de sécurité avec l'Etat et la Gendarmerie départementale, annexé à la présente délibération, ainsi que toute modification ultérieure,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

➤ ELECTIONS EUROPEENNES - TENUE DU BUREAU DE VOTE LE 9 JUIN

Pour les élections européennes qui auront lieu le dimanche 9 juin prochain, les conseillers municipaux s'organisent pour la tenue du bureau de vote de 8h à 18h.

3 - DIVERS

*** PLUi**

M. DOUYERE informe le Conseil qu'une procédure de révision du PLUi du Gesnois Bilurien va être mise en place par la Communauté de Communes en 2024. Une première réunion va se tenir fin mai sur ce sujet et c'est l'occasion pour la Commune de faire remonter les modifications qu'elle jugerait nécessaires sur le PLUi.

Il expose qu'actuellement une prescription est inscrite au titre du linéaire commercial à protéger dans le centre-bourg, ces locaux devant rester à vocation commerciale même s'ils sont vacants. Ce linéaire concerne les commerces de la rue Nationale compris le PMU et l'ancienne Caisse d'Epargne du côté impair et la pizzeria et Computech du côté pair.

M. DOUYERE propose d'agrandir ce linéaire jusqu'à la boulangerie Mariette côté impair et jusqu'à la boutique de créateur L'Oxalis du côté pair, en vue de privilégier durablement l'activité commerciale du centre-bourg.

Il propose cependant d'assortir à cette prescription de linéaire une possibilité de changement d'affectation en habitation si le local commercial est toujours vide au bout de 3 ans, afin d'éviter de voir des vitrines vides pendant des années et de permettre aux propriétaires de transformer le local en habitation s'ils le souhaitent.

Après échanges, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

*** Chemin du Vieux Pré**

M. PASQUIER expose à l'assemblée que la Commune a été saisie d'une demande d'entretien du chemin du Vieux Pré, de même que la commune de Maisoncelles, le chemin étant mitoyen entre les deux collectivités.

La demande est faite par Mme Salque qui a acquis un terrain côté Bouloire en bordure de ce chemin, pour y mettre des chevaux. La longueur de la section de chemin est de 600 m, Mme Salque ayant créé une nouvelle entrée du pré, ou de 400 m si on tient compte de l'ancienne entrée du champ.

Il précise que 3 devis ont été établis, par les 2 communes et par Mme Salque, pour la remise en état de ce chemin rural, pour un montant d'environ 28 000 €.

Il termine en indiquant que la commune de Maisoncelles refuse de payer.

Pour information, les communes n'ont pas d'obligation d'entretenir les chemins ruraux.

Après échanges, le Conseil Municipal indique ne pas vouloir prendre en charge cette dépense, même en partie, d'autant que lors de l'achat du pré, la propriétaire avait connaissance de l'état du chemin qui était déjà dégradé.

*** Cession du terrain communal à l'entreprise ROMET**

M. HERRAULT a eu un questionnement de l'entreprise ROMET sur le délai et le formalisme de la cession du terrain près de l'atelier communal qui lui semblent très lourds et longs.

Il lui est indiqué que la procédure suit son cours et que l'entreprise n'a envoyé que la semaine dernière un document nécessaire à la rédaction de l'acte de cession.

*** Fauche des bernes**

M. HERRAULT souhaite savoir si un fauchage des bernes va être réalisé prochainement par le Service Technique, l'herbe étant très haute le long des chemins et des routes.

M. PASQUIER répond que les agents communaux ont commencé la fauche. Il indique avoir métré le linéaire des chemins pour donner des précisions avec un plan au Service Technique.

*** Salle polyvalente**

M. HERRAULT indique qu'il a loué la Salle Polyvalente dernièrement et fait les demandes ou observations suivantes :

- remplacer les coupes à champagne par des flûtes, afin d'éviter les débordements sur le parquet,
- parquet trop glissant,
- pas de balai serpillère ni de chariot de ménage à la disposition des locataires pour nettoyer la salle,
- décoration au fond de scène à remplacer,
- assurer la gestion du chauffage de la salle avec un logiciel à partir de la Mairie.

*** Composteurs partagés**

Mme ANGERS indique qu'elle se rendra à la réunion d'information qui aura lieu à Connerré sur les composteurs partagés.

Mme ASSE-ROTTIER explique qu'elle a déjà assisté à cette présentation dans une autre commune. Le projet est porté par l'association ATHENA. Une convention est conclue avec la commune pour une durée de 3 ans avec installation du composteur partagé, généralement près de logements collectifs ne disposant pas de jardins, et suivi du composteur (évacuation du compost ...).

Au bout des 3 ans, il revient à la commune d'en assurer la gestion et le suivi.

Plusieurs problématiques sont soulevées : que fait-on du compost ? Présence de nuisibles ?

Le Conseil Municipal souhaite attendre pour avoir du recul par rapport aux installations faites actuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.